

Résumé des droits des investisseurs

1. Introduction

Cette note a pour objet de résumer vos principaux droits en tant qu'investisseur dans les fonds d'investissement (les « Fonds ») pour lesquels Nordea Investment Funds S.A. est la société de gestion désignée (la « Société de gestion ») et aux fins du Règlement de l'Union européenne visant à faciliter la distribution transfrontalière (Règlement (UE) 2019/1156). Elle ne constitue pas et ne saurait être considérée comme une liste exhaustive de tous les droits des investisseurs concernant le(s) Fonds, sauf mention contraire dans la documentation relative au(x) Fonds.

Les Fonds peuvent revêtir une forme contractuelle (fonds commun de placement ou FCP) ou une forme sociale (société d'investissement ou SICAV). Sauf mention contraire, les droits mentionnés dans la présente note s'appliquent aux deux types de Fonds.

2. Droits des investisseurs

- **Droit de recevoir des informations** - Chaque investisseur a le droit de recevoir certaines informations concernant les Fonds. De plus amples détails à cet égard figurent dans le prospectus.
- **Droit de participer et de voter aux assemblées des actionnaires** - uniquement pour les investisseurs dans des SICAV
 - Chaque investisseur a le droit d'être convoqué, de participer en personne ou par procuration et de voter aux assemblées des actionnaires du Fonds dans lequel il a investi.
- **Droit de demander le rachat ou la conversion de vos actions/parts** - Les investisseurs peuvent soumettre des ordres de souscription, de rachat et de conversion, par l'intermédiaire de l'agent de registre et de transfert concerné, et recevoir des dividendes (le cas échéant) conformément au prospectus applicable.
- **Droit à la confidentialité des données** - Sous réserve du droit applicable, les investisseurs peuvent avoir des droits à l'égard de leurs données personnelles, y compris un droit d'accès et de rectification et, dans certaines circonstances, un droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles. La politique de confidentialité des données est disponible sur nordea.lu.
- **Droit de réclamation** - Chaque investisseur qui n'est pas satisfait de son expérience en tant qu'investisseur dans le Fonds concerné est invité à contacter la Société de gestion. Une copie de notre procédure de réclamation est mise gratuitement à la disposition des investisseurs qui en font la demande et des informations sur la procédure de traitement des réclamations peuvent être consultées sur le site nordea.lu.

Ce résumé des principaux droits n'est pas et ne prétend pas être exhaustif et les investisseurs sont priés de consulter le prospectus dans son intégralité.

La directive européenne (2020/1828) relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs (la « Directive ») prévoit l'établissement d'un mécanisme de réparation pour les consommateurs. La Directive devrait être transposée en droit national d'ici le 25 juin 2023. Pour en savoir plus sur le mécanisme de réparation, veuillez contacter le Compliance Officer désigné, Nordea Investment Funds S.A, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis après la publication du présent document.